

8:17 Sam, 22 Mar

# Marseille

## Avec le PLUI, contribuer aujourd'hui à la ville de demain

L'enquête publique concernant la 4<sup>e</sup> modification du Plan local d'urbanisme intercommunal Marseille Provence est ouverte. Jusqu'au 11 avril, tout habitant du secteur concerné peut y apporter sa contribution.

**D**e ce document de prime abord complexe dépendent la hauteur des immeubles de votre voisinage, les espaces verts remarquables et l'obligation d'aménager des places de stationnement dans votre quartier. Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) Marseille Provence, entré en vigueur pour dix ans en janvier 2020, fait l'objet d'une quatrième modification soumise à enquête publique.

Des ajustements sont intégrés afin de permettre "l'introduction de nouvelles dispositions en faveur de la qualité d'habitat et du cadre de vie, le renforcement des mesures destinées à favoriser la nature en ville, l'ouverture à l'urbanisation de plusieurs secteurs identifiés comme stratégiques et l'adaptation des emplacements réservés et des droits à construire pour mieux répondre aux enjeux d'aménagement et de développement", précise la Métropole.

### Qui peut prendre part à l'enquête publique ?

Tout citoyen habitant l'une des dix-huit communes concernées (Allauch, Carnoux en Provence, Carry le Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensus-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victore, Sausset-les-Pins et Septèmes-les-Vallons) peut faire part de ses observations et propositions. Des associations comme des comités d'intérêt de quartier peuvent également contribuer à l'enquête et ils ne s'en privent pas.

### Pourquoi a-t-on intérêt à le faire ?

Vous vous demandez si une



Concilier la création de logements avec la préservation d'espaces naturels et agricoles, tel est l'un des objectifs de cette 4<sup>e</sup> modification du Plan local d'urbanisme. / PHOTO ILLUSTRATION GILLES BADER

route est prévue devant chez vous ? Quelle pourra être la hauteur maximale de nouveaux immeubles en construction dans votre quartier ? Si le terrain sur lequel vous souhaitez aménager votre maison est constructible ? La réponse se trouve dans le Plan local d'urbanisme. "L'enquête publique est l'un des derniers bastions de démocratie participative qu'il nous reste, note Philippe Musarella, président de l'association

pour la sauvegarde et l'animation du poumon vert de Saint-Mitre (13<sup>e</sup>). Et dans ce monde de plus en plus dématérialisé, rencontrer le commissaire-enquêteur lors d'une de ses permanences est très précieux. Cela peut permettre de clarifier des points obscurs, d'écarter des craintes, d'avoir des explications sur une parcelle." L'association qu'il représente a déjà déposé plusieurs contribu-

tions, relatives à la levée des emplacements réservés de la Linea, cette rocade qui ne verra jamais le jour, à la demande d'obligation pour les promoteurs immobiliers de fournir une étude hydrogéologique sérieuse afin d'éviter que leurs percées n'atteignent la nappe phréatique, ainsi qu'à la sacralisation de terres agricoles.

### Que prévoit cette modification ?

Des sites comme l'église Saint-Maurice, à Pont-de-Vivoux (10<sup>e</sup>), font l'objet d'une demande par la Ville de préservation ; de nombreuses zones dites "à urbaniser" sont désormais, dans ce document, ouvertes à l'urbanisation. C'est le cas par exemple du secteur Saint-Jérôme Nord (13<sup>e</sup>), près des futurs terminus du BHNS et commissariat ; du secteur Saint-Joseph/Vieux-Mou-

lin (14<sup>e</sup>) avec la préservation d'un espace vert de pleine terre ; ou encore de celui de la Jouvène à La Valentine (11<sup>e</sup>), avec la création de logements et l'aménagement d'un espace vert dans la continuité du parc de la Denise.

### Et après ?

Le commissaire-enquêteur examine toutes les questions soulevées par les contributeurs et donne son avis à l'issue de l'enquête publique. "S'il estime le sujet suffisamment intéressant, il interrogera la Métropole et donnera son avis, ajoute Philippe Musarella. Pour les associations comme la nôtre, Cap au Nord, ou les fédérations de CIQ, c'est l'occasion de faire retranscrire publiquement nos revendications et de parfois faire avancer des sujets qui coïncident." D'autant que si le commissaire-enquêteur le juge nécessaire, il peut émettre dans son rapport des réserves qui doivent obligatoirement être appliquées par la Métropole.

Laurence MILDONIAN  
lmlidorian@laprovence.com

**Enquête publique ouverte jusqu'au 11 avril à 17h. Les citoyens peuvent formuler leurs observations sur registre-numerique.fr/enquete-publique-pluimp-4**  
Le président de la commission d'enquête et les commissaires-enquêteurs tiennent des permanences à Marseille (lundi de 13h45 à 16h45, le 2 avril de 9h à 12h et de 13h45 à 16h45 et le 11 avril de 14h à 17h à la Direction générale adjointe, 40, rue Fauchier, 2<sup>e</sup> et le 11 avril de 14h à 17h à la Métropole, 58, bd Charles-Livon, 7<sup>e</sup>), à Allauch (le 4 avril de 14h à 17h au service urbanisme municipal, montée Jean-Baptiste Tiran) et à Plan-de-Cuques (le 27 mars de 9h à 12h à la Direction de l'urbanisme, rue du Vert-Coteau).